

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du jeudi 22 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 15/02/2024

Date d'affichage : 29/02/2024

N° Délibération : 03-02-2024

Présents : Mme Chrystèle CATEL ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Ophélie COUZEREAU représentée par Frédéric BÉRULLIER, Claire DACHICOURT non représentée, M. Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE, Hervé PROYART non représenté.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Gabriel LEFEVRE est nommé secrétaire de séance.

DEL N° 03-02-2024 : Modification du temps de travail de l'adjoint administratif

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'adjoint administratif permanent à temps non complet de 23 heures à 25 heures hebdomadaires afin de procéder à l'archivage de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, 11 voix pour**, (Mmes, C. CATEL, O. COUZEREAU représentée par F. BÉRULLIER ; MM. F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, J. DEVOS, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, M. PEGORARO représenté par M. VAN DE VELDE, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE) **décide** :

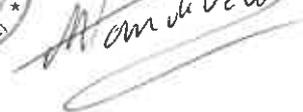
- **de porter**, à compter du 1^{er} mars 2024, de 23 heures à 25 heures le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'adjoint administratif.
- **la suppression**, à compter du 1^{er} mars 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (23 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif,
- **la création**, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif,

précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Le secrétaire de séance,
Gabriel LEFEVRE



LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE



-Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

-Pour extrait conforme, Morisel, le 29 février 2024.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 29 février 2024.